



## **Modalités de sélection en Equipe de France Jeune de ski-alpinisme Saison 2023-2024**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## **I CADRE REGLEMENTAIRE**

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des skieurs alpinistes au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales de ski alpinisme. Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME (dont les extraits sont reproduits en fin de document).

Le directeur technique national (DTN) établit et valide la liste nominative de la sélection transmise pour avis à la commission de sélection composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- Du Directeur des équipes de France : Thierry Galindo
- Des entraîneurs nationaux : Patrick Rassat et Romane Lafarge
- Du Président de la FFME : Alain Carrière

Pour chaque sélection, le DTN :

- Vérifie, pour les skieurs alpinistes ayant rempli les critères de résultats spécifiques indiqués dans les modalités de sélections par compétition, si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation sont en phase avec un projet de performance. Si tel n'était pas le cas leur sélection ne serait pas validée.
- Propose éventuellement la sélection de skieurs alpinistes, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Le nombre précis et les noms des skieurs alpinistes sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN. Ce dernier peut à tout moment, enlever un skieur alpiniste de la sélection.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.

Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour le ski-alpinisme de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : [www.ffme.fr/licence](http://www.ffme.fr/licence))

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## **II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE**

### **A. Critères de sélection communs à toutes les équipes de France**

Pour chaque équipe les sélections sont établies en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence.

Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'ISMF (indiqués dans le règlement ISMF). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection.

Pour la saison 2023-2024, les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire, des critères détaillés ci-après aux points B à F
2. de façon complémentaire :
  - l'état de forme du moment
  - les résultats de la saison précédente
  - le comportement au sein du groupe
  - la motivation
  - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

Tous les athlètes se présentant aux épreuves internationales doivent être en possession d'une licence FFME accompagnée de la couverture assurance individuelle accident et assurance rapatriement, ainsi que d'une licence I.S.M.F avant l'épreuve.

Les demandes de licences I.S.M.F sont à faire auprès de la FFME. (Patrick RASSAT : p.rassat@ffme.fr)

Si un skieur a été victime d'une casse matérielle durant l'épreuve de sélection et s'il ne réalise pas les critères et minima indiqués ci-dessous, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme et ses résultats durant la saison précédente.

*Précision : Les éventuels skieurs étrangers licenciés à la FFME sont exclus des résultats sur les compétitions nationales sélectives pour établir la sélection nationale (ex : si le skieur classé premier est étranger et le second français, alors pour établir la sélection le skieur français sera considéré premier de l'épreuve).*

La participation aux épreuves sélectives nationales est obligatoire pour être sélectionnable dans l'épreuve correspondante. Cependant, si un skieur est absent à une ou plusieurs des épreuves sélectives pour raison médicale ou en cas de force majeure dûment justifié, le DTN peut décider de le sélectionner. Dans ce cas, il s'appuiera sur les critères suivants : son état de forme sur la saison en dehors de la période affectée par le problème médical ou le cas de force majeure et ses résultats durant la saison précédente. La justification doit parvenir au DTN de la fédération dans les plus brefs délais et en tout état de cause avant la date de publication de la sélection indiquée.

## **B. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France Jeune de ski-alpinisme pour les Championnats d'Europe 2024 (Flaine-Chamonix)**

### 1. Epreuves sélectives

Les skieurs pourront être sélectionnés aux Championnats d'Europe de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélection suivantes :

#### a. Epreuves internationales sélectives :

- **Coupe du monde Sprint à Méribel le 9 décembre 2023**

- **Coupe du monde Individuel à Méribel le 10 décembre 2023**

#### b. Epreuves nationales sélectives

- **Championnat de France Vertical Race à Courchevel le 16 décembre 2023**

- **Championnat de France Relai mixte à Courchevel le 17 décembre 2023**

### 2. Les critères de sélections

Le quota maximum par épreuve autorisé par l'ISMF est de 4 pour les hommes et 4 pour les femmes pour chaque catégorie U18 et U20.

Les skieurs pourront être sélectionnés selon leurs résultats sur les épreuves de sélection comme indiqué ci-après par ordre de priorité :

Les skieurs ayant terminé premier français (hommes et femmes) sur une de ces épreuves de sélection (hors Relai mixte) seront sélectionnés au Championnat d'Europe pour la même épreuve.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve (hors Relai mixte), après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante : terminer dans les 4 premiers (hommes et femmes) et à moins de 10% du temps de la première française pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier français pour les hommes (en Sprint la meilleure manche sera prise en compte).

Pour le Relai mixte, les chronos individuels (meilleur tour, en qualification ou en finale) homme et femmes pourront être pris en compte pour la sélection.

### 3. Les épreuves des Championnats d'Europe Jeune

Une sélection est établie pour chaque épreuve :

- Individuelle
- Sprint
- Vertical Race
- Relai mixte

Chaque skieur peut être sélectionné pour une ou plusieurs épreuves.

Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats des épreuves sélectives Relai mixte, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

### 4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France Jeune

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

Si un skieur sélectionné ne peut pas honorer sa sélection pour le Championnat d'Europe, il peut être éventuellement remplacé sur décision du DTN.

**C. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour la 1<sup>ère</sup> étape de Coupe du monde (Méribel)**

Il n'y aura pas de sélection pour cette épreuve, chaque athlète pourra demander à être inscrit par la fédération pour participer.

Les épreuves de la 1<sup>ère</sup> étape de la Coupe du monde (Méribel)

- Sprint
- Individuelle

**D. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour la 2<sup>ème</sup> étape de Coupe du monde (Bormio, Italie)**

1. Epreuves sélectives

Les compétiteurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélections suivantes :

a. Epreuves nationales sélectives

- **Championnat de France Relai mixte à Courchevel le 17 décembre 2023**

- **Championnat de France Sprint à la Plagne le 20 janvier 2024**

b. Epreuves internationales sélectives :

- **Coupe du monde Sprint à Méribel le 9 décembre 2023**

- **Championnat d'Europe Sprint à Flaine le 9 janvier 2024**

- **Championnat d'Europe Relai mixte à Chamonix le 12 janvier 2024**

2. Les critères de sélections

a. Epreuves nationales sélectives

Les skieurs ayant terminé premier (hommes et femmes) des championnats de France Sprint seront sélectionnés.

De plus, pour le Sprint, pour chaque catégorie, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve de sélection Sprint : terminer dans les 3 premiers (hommes et femmes) et à moins de 10% du temps de la première française pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier français pour les hommes (la meilleure manche sera prise en compte).

Les skieurs ayant réalisé le meilleur chrono individuel hommes et femmes sur les championnats de France de Relai mixte seront sélectionnés (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

b. Epreuves internationales sélectives

Pour le Sprint, les skieurs ayant terminé dans les 6 premiers (hommes et femmes) sur une des épreuves de sélection Sprint et à moins de 15% du temps de la première pour les femmes et à moins de 10% du temps du premier pour les hommes (la meilleure manche sera prise en compte).seront sélectionnés.

Pour le Relai mixte, les skieurs ayant réalisé le meilleur chrono français individuel hommes et femmes sur l'épreuve de sélection Relai mixte seront sélectionnés (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

De plus, pour le Sprint, pour chaque catégorie, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima des épreuves de sélection Sprint : terminer dans les 12 premiers (hommes et femmes) et à moins de 15% du temps de la première pour les femmes et à moins de 10% du temps du premier pour les hommes (la meilleure manche sera prise en compte)..

3. Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> étape de la Coupe du monde (Bormio, Italie)

- Sprint
- Relai mixte

Chaque skieur peut-être sélectionné pour les deux épreuves.

Pour la composition des équipes de Relai mixte, le DTN s'appuiera sur les résultats des épreuves Relai mixte, sur l'état de forme du moment, le comportement au sein du groupe, la motivation.

4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France jeune

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.

**E. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour la 3<sup>ème</sup> étape de Coupe du monde (Berchtesgaden, Allemagne)**

1. Epreuves sélectives

Les compétiteurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélections suivantes :

a. Epreuves nationales sélectives :

- **Championnat de France VR à Courchevel le 16 décembre 2023**

- **Championnat de France Individuel à la Plagne le 21 janvier 2024**

b. Epreuves internationales sélectives

- **Coupe du monde Individuelle à Méribel le 10 décembre 2023**

- **Championnat d'Europe VR à Flaine le 8 janvier 2024**

- **Championnat d'Europe Individuel à Flaine le 11 janvier 2024**

2. Les critères de sélections

a. Epreuves nationales sélectives

Les skieurs ayant terminé premier (hommes et femmes) des championnats de France Individuel ou VR seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante : terminer dans les 3 premiers (hommes et femmes) et à moins de 10% du temps de la première française pour les femmes et à moins de 5% du temps du premier français pour les hommes.

b. Epreuves internationales sélectives

Les skieurs ayant terminé dans les 6 premiers (hommes et femmes) sur une de ces épreuves de sélection et à moins de 15% du temps de la première pour les femmes et à moins de 10% du temps du premier pour les hommes seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante : terminer dans les 12 premiers (hommes et femmes) et à moins de 15% du temps de la première pour les femmes et à moins de 10% du temps du premier pour les hommes.

3. Les épreuves de la 3<sup>ème</sup> étape de la Coupe du monde (Allemagne)

- Vertical Race
- Individuelle

Chaque skieur est sélectionné pour les deux épreuves.

4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France jeune

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.



## **F. Critères de sélection spécifiques à l'équipe de France jeune de ski-alpinisme pour la 4<sup>ème</sup> étape de Coupe du monde (Molde, Norvège)**

### **1. Epreuves sélectives**

Les compétiteurs pourront être sélectionnés pour l'étape de Coupe du monde de ski-alpinisme suite à leurs résultats aux épreuves de sélections suivantes :

- **Coupe du monde Sprint à Méribel le 9 décembre 2023**
- **Coupe du monde Individuelle à Méribel le 10 décembre 2023**
- **Championnat d'Europe VR à Flaine le 8 janvier 2024**
- **Championnat d'Europe Sprint à Flaine le 9 janvier 2024**
- **Championnat d'Europe Individuel à Flaine le 11 janvier 2024**
- **Championnat d'Europe Relai mixte à Chamonix le 12 janvier 2024**
- **Coupe du monde Sprint à Bormio (Italie) le 3 février 2024**
- **Coupe du monde Relai mixte à Bormio (Italie) le 4 février 2024**
- **Coupe du monde VR à Berchtesgaden (Allemagne) le 17 février 2024**
- **Coupe du monde Individuelle à Berchtesgaden (Allemagne) le 18 février 2024**

### **2. Les critères de sélections**

Les skieurs ayant terminé dans les 3 premiers (hommes et femmes) sur une de ces épreuves de sélection seront sélectionnés.

De plus, pour chaque catégorie et chaque épreuve, après application des critères indiqués précédemment, le DTN pourra sélectionner d'autres skieurs selon le niveau de chacune des catégories, à condition de satisfaire aux minima de l'épreuve sélective correspondante : terminer dans les 6 premiers (hommes et femmes) et à moins de 15% du temps de la première pour les femmes et à moins de 10% du temps du premier pour les hommes (en Sprint la meilleure manche sera prise en compte).

Pour le Relai mixte, le DTN pourra sélectionner les skieurs ayant réalisé le meilleur chrono français individuel hommes et femmes sur une des épreuves sélectives Relai mixte (le meilleur tour, en qualification ou en finale, sera pris en compte).

### **3. Les épreuves de la 3<sup>ème</sup> étape de la Coupe du monde (Molde, Norvège)**

- Vertical Race
- Sprint
- Individuelle
- Relai mixte

Chaque skieur est sélectionné pour les deux épreuves.

### **4. Le nombre de skieurs sélectionnés en Equipe de France jeune**

La sélection sera arrêtée après les épreuves de sélection. Le Directeur Technique National (DTN) arrêtera le nombre exact de sportifs sélectionnés.